

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 56/1965 (1965)

**Artikel:** Genève  
**Autor:** Christe, Armand / Meier, Louis / Ducret, Bernard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115259>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cours ont été nommés, et l'agrégation de plusieurs privats-docents a été ratifiée par le Conseil d'Etat.

Parmi les nouveautés, on signalera l'institution d'un diplôme de zoologie et de morphologie comparée ainsi que celle d'un diplôme de botanique. L'Institut d'automation a désormais à sa disposition l'ordinateur du Centre électronique de Fribourg, à raison de six heures par jour. Les statuts de l'Institut de cardio-angiologie, dirigé par le Dr Aloys Müller, ancien professeur de physiologie, ont été adoptés.

On relevait, l'an dernier, que les étudiants de l'Université s'inquiétaient des conditions de logement et de pension que la ville de Fribourg ne parvient plus à leur offrir. Durant l'année, ils ont fait plus que de s'en inquiéter, puisque leur mécontentement a pris des formes violentes et parfois pittoresques, surtout au moment où ils ont appris qu'un projet de foyer universitaire avait dû être abandonné. A l'heure où l'on écrit ces lignes, toutefois, une solution concrète est en train d'être réalisée: l'Etat a acheté une cantine à l'Exposition nationale. Celle-ci se trouve déjà à Fribourg et va être édifiée dans les jardins de l'Université. Exploitée par la Société Usego, le restaurant universitaire pourra offrir chaque jour deux fois 500 repas à des prix particulièrement bas. D'autre part, diverses sociétés s'intéressent à l'exploitation, à des prix raisonnables, également, de chambres pour les étudiants. On espère, dès lors, que l'automne 1965 verra la réalisation d'une partie des demandes justifiées des étudiants. Ceux-ci désirent, en outre, participer de manière active à l'étude des réalisations universitaires. Ils ont déposé déjà un projet de réorganisation des études de droit et des études de sciences économiques. Il ne fait pas de doute que la collaboration des « clients » de l'Université (les méchantes langues disent des victimes des professeurs) est nécessaire à ceux qui sont chargés de faire une synthèse exacte des problèmes universitaires.

Paul ESSEIVA

## GENÈVE

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

*Inspectorat.* — En remplacement de M. Armand Christe, appelé à la direction de l'enseignement primaire, M. Jean Frei, instituteur, a été nommé aux fonctions d'inspecteur d'écoles adjoint à la direction des études pédagogiques.

Mme Madeleine Forestier, maîtresse enfantine, a été nommée inspectrice d'écoles enfantines dès le 1<sup>er</sup> septembre 1964, afin de décharger les deux inspectrices en fonction, responsables jusqu'alors à elles seules de quelque 230 classes de la division préparatoire.

*Elèves.* — L'effectif au 31 décembre 1964 était de 22 318 élèves, répartis en 882 classes enfantines et primaires.

*Personnel.* — Afin de pourvoir toutes les classes d'un titulaire, la direction de l'enseignement primaire a dû engager, durant l'été 1964, plus de 80 suppléants. Ce personnel suppléant nouveau, recruté sur la base de titres pédagogiques (brevets d'enseignement délivrés par une école normale, par exemple) ou d'une activité pédagogique antérieure jugée suffisante, a été astreint, cette année pour la première fois, à une préparation spéciale:

- a) Cours théoriques d'information d'une semaine avant le début de l'année scolaire (géographie et histoire locales, organisation scolaire, formalités administratives, études du règlement et du plan d'études de l'enseignement primaire, premiers conseils pédagogiques).
- b) Cours pratiques d'information d'une semaine, dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 1964; remplacés à la tête de leurs classes par des candidats, les nouveaux suppléants ont suivi des leçons de démonstration portant sur les disciplines qu'ils ont à enseigner et ont participé à des séminaires de commentaires et de discussions.
- c) Cours de formation personnelle, organisés en dehors de l'horaire scolaire (24 heures au total échelonnées sur 4 semaines) et destinés à parfaire leurs connaissances dans des domaines particuliers (dessin, dessin au tableau noir, écriture, chant et gymnastique).

Cette préparation spéciale, dont l'organisation et le contrôle ont été assumés par l'inspecteur d'écoles détaché auprès du personnel suppléant, a nécessité la collaboration de nombreux maîtres de cours: inspecteurs, maîtres de méthodologie et maîtres d'application. Elle a donné, dans l'ensemble, d'excellents résultats.

Si, en juin 1964, 45 jeunes instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines ont reçu leur brevet d'enseignement, ils étaient 87 à terminer leurs études en juin 1965. Il s'agissait en effet de la première volée de candidats recrutés sans avoir eu à subir les examens préalables du concours d'admission aux études pédagogiques. La formule introduite en septembre 1962 se révèle donc heureuse pour le recrutement, puisqu'elle a permis de doubler le nombre des candidats brevetés. Il est réjouissant de constater que, l'an passé encore, une centaine de candidats nouveaux ont été admis à entreprendre les trois années d'études pédagogiques.

La chronique de 1964 fait état des dispositions légales nouvelles visant à la stabilisation de certaines catégories de personnel suppléant. En application de ces dispositions, 92 suppléants ont été stabilisés dans leurs fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 1965, après avoir accompli les cours de formation auxquels ils étaient astreints.

*Traitements.* — Le projet de loi concernant la revalorisation des traitements des maîtresses et maîtres spéciaux (chant, rythmique, dessin, gymnastique, travaux à l'aiguille) ayant abouti en 1965, il paraît intéressant de donner ici le tableau des traitements pour l'ensemble des catégories de personnel de l'enseignement primaire:

	<i>Traitemen</i>	<i>Traitemen</i>	<i>Augmentations</i>
	<i>t initial</i>	<i>t final</i>	<i>annuelles</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Maîtresses enfantines	13 650	18 400	12 de 300 2 de 575*
Instituteurs, institutrices	14 750	20 700	12 de 400 2 de 575*
Maîtres spéciaux (sauf travaux à l'aiguille)	12 400	18 350	12 de 400 2 de 575*
Maîtresses spéciales de travaux à l'aiguille	12 400	17 150	12 de 300 2 de 575*
Suppléants stabilisés			
Ecole enfantine	12 400	17 150	12 de 300 2 de 575*
Ecole primaire	12 400	18 350	12 de 400 2 de 575*
Suppléants	12 400	15 400	12 de 250

\* Versées respectivement dès la 16<sup>e</sup> et dès la 20<sup>e</sup> année à dater de la confirmation.

A ces montants s'ajoute une allocation de vie chère (de 16% en 1965).

*Perfectionnement.* — Les cours de perfectionnement institués dès 1962 à l'intention du personnel enseignant ont porté cette année sur les disciplines suivantes :

lecture expliquée	travaux à l'aiguille
géographie	enseignement spécialisé
éducation sensorielle	

Ils ont groupé, comme ces années passées, plus d'une centaine de maîtresses et de maîtres désireux d'améliorer leurs connaissances dans la didactique et la méthodologie de ces branches d'enseignement.

*Moyens d'enseignement.* — Plusieurs manuels ont été réédités cette année; d'autres sont en cours d'élaboration et paraîtront en septembre 1966.

Afin de doter les élèves d'ouvrages de références dans le domaine de la langue française, non seulement pendant la durée de leur scolarité, mais au-delà, le Département a décidé de remettre désormais à titre définitif, à chaque enfant, dès la 4<sup>e</sup> année, le « Mémento orthographique » et les « Tableaux de conjugaison française ». En outre la remise à chaque élève, de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année, d'un dictionnaire comme matériel de classe, au même titre que les autres manuels en usage, s'est poursuivie selon le plan de distribution arrêté.

Le centre de documentation pédagogique a poursuivi la diffusion de ses cahiers pratiques d'enseignement et a organisé une « Quinzaine de Noël » et une « Quinzaine du cliché ».

L'école primaire genevoise a participé aux premiers essais de TV scolaire romande.

*Ecole romande.* — La chronique de 1964 relate l'essai de création d'une « classe d'accueil » destinée aux élèves arrivant d'un autre canton romand entre Pâques et la fin de l'année scolaire. Cette initiative paraissant ne pas répondre à un véritable besoin, le Département a renoncé cette année à renouveler l'expérience de l'an passé.

*Problèmes à l'étude.* — Les problèmes évoqués en 1964 ont évolué comme suit :

- *retards scolaires* : l'expérience projetée de cours d'appui d'orthographe et d'arithmétique n'a pu être mise sur pied. Le développement considérable des classes d'études surveillées (20 en 1964-65 contre 11 l'année précédente), des classes gardiennes (61 en 1964-65 contre 52 l'année précédente) et des cours de français pour élèves étrangers a requis un effectif élevé de maîtres, de sorte qu'il n'était plus possible de disposer, pour mener à bien cette nouvelle expérience, d'enseignants qualifiés en nombre suffisant. Cette question sera reprise lorsque l'amélioration escomptée du recrutement déployera ses effets.
- *attribution des notes scolaires* : l'étude du mémoire déposé par les associations professionnelles sur cet objet a conduit le Département à prendre une série de mesures allant dans le sens d'une simplification du système actuellement en vigueur.
- *revision du plan d'études* : le rapport de la commission parlementaire n'a pas encore été déposé. Le Département a accordé son plein appui à l'étude entreprise en priant un collaborateur de se tenir à disposition de la commission, en fournissant la documentation ou les informations utiles, en organisant des démonstrations.

*Divers.* — Le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Emile Jaques-Dalcroze a été commémoré dans les classes. Les productions présentées par les élèves lors des cérémonies de distribution des prix, en juin 1965, ont été tirées des œuvres de cet auteur.

Les enfants qui le désiraient ont pu assister à une représentation du « Petit roi qui pleure », donnée au Grand Théâtre de Genève. Enfin, dès la 4<sup>e</sup> année, les élèves récompensés d'un prix de l'Etat ont reçu en disque du « Jeu du feuillu », offert à la fois par les communes et l'Etat, en remplacement du livre traditionnel.

Armand CHRISTE  
*Directeur de l'enseignement primaire*

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Philippe Dubois a été attaché à la Direction de l'enseignement secondaire en qualité de collaborateur direct de M. Louis Meier, directeur général; il conserve ses fonctions de doyen du Collège du soir.

La direction de l'Ecole supérieure de jeunes filles a été scindée en ce sens que Mme Inès Boissonnas assume celle de la division inférieure tandis que M. Jean-Paul Extermann reste chargé de la division supérieure.

\* \* \*

Pour la première fois, une volée du Cycle d'orientation a quitté cette école après avoir parcouru les trois années complètes de son programme pour se diriger vers les divisions supérieures des écoles secondaires, dans les écoles professionnelles ou dans la vie pratique. Cette volée, constituée à titre expérimental dès 1962, est numériquement faible: elle comprend 212 élèves. Leur carrière scolaire sera suivie et permettra à la direction du Cycle d'orientation de tirer la leçon qui pourra se dégager des résultats obtenus. Au cours de cette 3<sup>e</sup> et dernière année du programme, un sondage a été fait au moyen d'épreuves communes dans certaines disciplines (français, latin, allemand), au même degré de l'ensemble des écoles. Dans tous les cas où la confrontation était possible, le Cycle d'orientation a pu prouver que ses élèves n'étaient pas moins bien préparés que ceux des écoles traditionnelles.

Avec les années, le Cycle d'orientation s'est agrandi, sans toutefois inclure encore la totalité des enfants des trois degrés intéressés. Il comprend 5 collèges et 95 classes. L'effectif total est de 2027 élèves (913 garçons et 1114 filles).

Au cours de ces trois années, l'expérience a amené la direction à apporter des corrections et des aménagements, aussi bien à la synthèse théorique des plans primitifs qu'aux programmes et aux méthodes. C'est ainsi, en particulier, que des commissions de maîtres ont été chargées de reprendre entièrement le programme de la section pratique et de l'adapter aux aptitudes et aux goûts du type d'élèves auquel elle est destinée.

La création d'un centre de recherches psycho-pédagogiques au Cycle d'orientation a permis de doter chaque groupe scolaire d'un conseiller — ou d'une conseillère — d'orientation; cette collaboration s'est révélée indispensable dans les rapports entre maîtres, élèves et parents. Il faut souligner le soin tout particulier que prend la direction du Cycle d'orientation pour rester en contact constant avec les parents: des circulaires détaillées, des réunions restreintes ou générales, des entretiens permettent à ceux-ci d'être associés à l'activité de l'école et aux innovations qu'elle entend adopter.

Le Collège du soir a vu son succès s'affirmer. Le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter et les résultats obtenus par ses élèves aux examens fédéraux de maturité, aux examens de maturité externe de l'Ecole supérieure de commerce ou aux examens complémentaires de facultés universitaires, sont fort encourageants. Ils justifient amplement les efforts que tous, autorités et professeurs, consacrent à cette utile institution.

Dès la rentrée de 1964, tous les élèves de l'Ecole supérieure de commerce, jeunes gens et jeunes filles des sections d'étude et d'apprentissage, ont été réunis dans les nouveaux bâtiments de Saint-Jean.

Au Collège de Genève, la section scientifique a inauguré son nouveau programme qui avait fait, depuis plusieurs années, l'objet d'études très poussées de la part de la direction et des maîtres. Cette réorganisation devance ainsi les prescriptions de la commission d'experts chargés par le Conseil fédéral de reviser l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité.

En application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, l'Ecole des arts et métiers a décerné pour la première fois en 1965, des diplômes d'ingénieur-technicien de l'Ecole supérieure technique. Des démarches sont en cours pour que les élèves du Technicum du soir obtiennent le même titre au terme de leurs études.

La préparation du corps enseignant secondaire ne cesse de préoccuper le Département. Dès la rentrée de 1964, les jeunes suppléants et remplaçants, qui enseignent pour la première fois, ont dû suivre un cours d'information générale et d'initiation pédagogique; ce cours a duré une semaine entière. De leur côté, les maîtres du Cycle d'orientation ont été réunis à Montana, pendant une semaine en juin, pour être préparés au travail d'équipe qui leur est demandé.

Le nouveau règlement concernant l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire a été adopté par le Conseil d'Etat le 7 mai 1965. Il prendra effet dès l'année scolaire 1965-66. La nouvelle réglementation prévoit deux ans de formation; ces études sont rémunérées et s'accompagnent de stages pratiques pendant la première année, de suppléances dirigées pendant les deux années; des cours de psychologie, de pédagogie et de méthodologie sont confiés à des maîtres expérimentés de l'Enseignement secondaire et de l'Institut des sciences de l'éducation.

La participation des élèves aux grands événements de la vie nationale s'est manifestée, en particulier, à l'occasion de la commémoration de la mort de Calvin, célébrée dans toutes les écoles. Le Collège de Genève et le Collège Saint-Michel de Fribourg ont donné en commun un concert de Noël dans chacune de ces villes; cette expérience s'est révélée très heureuse et son succès a été total.

Louis MEIER

*Directeur général de l'enseignement secondaire*

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les lecteurs de cette chronique qui désireraient avoir une vue plus complète des activités de l'Université de Genève au cours de la dernière année voudront bien se reporter à la brochure « Dies academicus 1965 » qu'ils peuvent obtenir auprès du secrétariat général de l'Université.

Nous nous bornerons donc ici à ne mentionner brièvement que quelques-uns des faits les plus saillants de la dernière année.

### 1. *Aide fédérale aux universités*

Le rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités, dit rapport Labhardt, a été publié en septembre 1964. En février 1965, le recteur a fait part au Conseil d'Etat de ses propres conclusions concernant la situation de l'Université de Genève. Ces conclusions et l'avis du Sénat ont ensuite fait l'objet d'une lettre du Conseil d'Etat au Département fédéral de l'intérieur. La procédure, sur le plan fédéral, sera relativement longue. Toutefois, avant que ne soit sur pied le plan de financement général, la Confédération envisage de prendre des mesures transitoires. On peut espérer qu'au moment où paraîtront ces lignes la Confédération aura fait connaître ses intentions et ses possibilités.

### 2. *Réforme des structures administratives*

La future aide fédérale implique un plan de développement de l'Université; elle exige aussi un effort d'adaptation aux nouvelles exigences, ne serait-ce que pour faire face au nombre croissant des étudiants. En vue de donner à l'Université une organisation plus efficace, il a été créé trois commissions; leur cahier des charges ayant déjà fait l'objet d'un exposé dans la brochure du « Dies academicus 1964 », nous n'y revenons pas.

La commission administrative a eu comme première tâche d'examiner (rapidement, en raison des circonstances) le projet de budget pour 1966, que le bureau du Sénat a ensuite approuvé. Elle s'applique actuellement à définir ses buts et ses méthodes. Cette commission comprend des membres choisis dans le corps professoral et des membres choisis en dehors de l'Université.

La Commission sociale s'est efforcée de dresser l'inventaire critique des besoins et des disponibilités de l'Université en matière d'allocations d'études, de logement et d'alimentation, de santé des étudiants; elle désire clarifier la situation dans ce domaine pour parvenir à une coordination complète des différents services à but social. Les étudiants ont été étroitement associés à ces délibérations.

La commission de prospective, enfin, a lancé une grande enquête parmi les facultés, écoles et instituts, afin de connaître avec exactitude l'état présent de chacun d'eux ainsi que leurs nécessités et projets en matière d'enseignement, de recherche, d'équipement, d'administration, de statut professoral, de relève, etc.

### 3. *Coordination des universités romandes*

Les recteurs, vice-recteurs, recteurs désignés et secrétaires généraux des universités de Suisse romande se sont réunis à Genève au mois de mai, afin de chercher en commun les possibilités d'une coordination concrète des enseignements supérieurs et de la recherche scientifique. Dans l'esprit de la récente convention pour l'enseignement du 3<sup>e</sup> cycle (pour post-gradués) de la physique signée par les universités de Lausanne, Neuchâtel et Genève, les recteurs ont examiné les domaines dans lesquels les réalisations du même genre pourraient utilement intervenir. Les conclusions de leur entretien ont été soumises aux universités romandes et le dialogue se poursuivra au niveau des doyens et professeurs des facultés intéressées.

#### *4. Statut et traitement des professeurs*

Une commission nommée par le bureau du Sénat a étudié, conformément à une recommandation du rapport Labhardt, le problème du statut et du traitement des professeurs en vue d'améliorer, dans toute la mesure du possible, la situation actuelle des professeurs et d'harmoniser les conditions genevoises avec celles des universités suisses.

Le rapport de la commission remplace la notion de « plein temps » par celle de « pleine charge », afin de tenir compte des responsabilités réelles des professeurs dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, et aussi sur le plan administratif. Le Sénat a jugé opportun que les professeurs ne soient plus rétribués en fonction du nombre d'heures d'enseignement, mais au prorata du temps qu'ils consacrent effectivement à l'Université.

#### *5. Professeurs-assistants*

Les conditions modernes de l'enseignement et l'évolution rapide de la science entraînent une diversification des chaires; de la tendance croissante à remplacer la leçon «ex cathedra» par des conférences et séminaires découle une augmentation du nombre des enseignants; la relève, enfin, de ces enseignants pose des problèmes difficiles. Telles sont les trois considérations principales qui ont induit le Sénat à proposer la création d'une nouvelle catégorie de professeurs, les «professeurs-assistants». Attachés à une chaire, un laboratoire, un institut, ils consacreraient entièrement leur activité à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La durée du mandat serait de deux ans, renouvelable, en principe une fois. Un projet détaillé a été adopté par le Sénat et soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

#### *6. Campagne Rigot*

L'Université a désiré pouvoir utiliser pour elle-même cette campagne qui lui a été donnée en 1942 par M. John Rockefeller jr. Elle a décidé d'y créer un centre culturel où se tiendront des colloques, fonctionnant comme un lieu de rencontre entre l'Université et les milieux internationaux, les étudiants suisses et ceux qui représentent d'autres cultures. Ce centre sera également utile pour favoriser un dialogue entre l'Université et les instituts universitaires ou para-universitaires qui traitent des problèmes internationaux.

Enfin, quelques pièces de la villa Rigot vont être aménagées pour recevoir des professeurs invités ou de passage.

#### *7. Mémento administratif*

Le corps enseignant a reçu, sous forme de mémento administratif, des instructions sur la procédure à suivre sur divers points (budget, divers crédits, subventions pour l'impression de thèses, frais de déplacement, congés, assistants, personnel auxiliaire, assurances, etc.). Ce mémento sera tenu à jour au fur et à mesure des besoins.

Bernard DUCRET  
Secrétaire général de l'Université